

## CONDITIONS GENERALES

AUTOKA offre la possibilité au souscripteur de louer un véhicule décrit sur la fiche «**état descriptif du véhicule**», annexée au présent contrat. Le souscripteur accepte les conditions générales et particulières du contrat, le devis, la fiche descriptive du véhicule dressée au départ et au retour ou à défaut le constat d'expert, la notice d'usage et d'entretien, le montant des franchises assurance, la caution ainsi que la facture. Toute modification des conditions particulières sera précisée sur un avenant annexé au présent contrat.

### Documents à fournir

Pièce d'identité en cours de validité et extrait Kbis pour toute personne dite morale.  
Permis de conduire du ou des conducteurs en cours de validité.  
Relevé d'identité bancaire pour tout paiement mensualisé accompagné de l'autorisation de prélèvement datée et signée.  
Pour tout contrat hors assurance, numéro de police de l'assuré.

Le locataire s'engage à informer le loueur de tout changement par rapport aux informations ci-dessus sous quinze jours, sous peine de résiliation de plein droit du contrat. Toute suspension ou retrait de permis devra être notifié sans délai et suspendra la qualité de conducteur pendant la durée de la suspension ou du retrait.

### Procédures

Mise à disposition d'un véhicule en état de marche, selon un **état descriptif** établi, accepté et validé par les deux parties. Une demi-journée d'essai est accordée pour vérifier l'état mécanique du véhicule. Passé ce délai, nous considérons le véhicule conforme à l'utilisation et exempt de vices mécaniques. Pour toute location moyenne et longue durée, le loueur vous remet **une notice d'usage et d'entretien** pour la période du contrat, le locataire s'engage à en respecter les prescriptions.

### Vos engagements

Le conducteur doit être âgé d'au moins **21 ans** et avoir une **ancienneté de conduite de 2 ans minimum**.

La location est nominative et non transmissible mais vous pouvez désigner un ou plusieurs conducteurs.  
Tous devront utiliser le véhicule en « **bon père de famille** ».

Le locataire est tenu de restituer le véhicule propre sinon un **forfait nettoyage de 35€TTC** lui sera facturé.

**Pour tout dépassement du nombre de kilomètres en location moyenne ou longue durée, le locataire est tenu d'informer le loueur afin que celui-ci réorganise l'entretien.** Dans le non respect de cet engagement, le locataire sera responsable en cas de panne et supportera par là même le coût des réparations.

Votre responsabilité est engagée jusqu'à la fin de votre location, considérée comme effective seulement après signature de la fiche « Etat descriptif du véhicule » par les deux parties ou à défaut par le loueur seul.

**En cas de restitution anticipée du véhicule**, le montant de la location est dû.

Pour votre sécurité, vous vous engagez à **respecter le Code de la Route**.

Toute contravention restera à votre charge majorée de **frais administratifs fixés à 15€TTC**.

### Nos engagements

**Aucun dépôt de garantie** n'est exigé au locataire ayant un **statut associatif**. Pour le reste, une **caution** sera retenue toute la durée de la location et dont le montant figurera dans les conditions particulières.

**L'entretien du véhicule est à la charge du loueur.** Les interventions mécaniques (Vidanges, pneumatiques, freins...) sont effectuées auprès d'un prestataire indépendant choisi par le loueur. En cas d'immobilisation du véhicule par le mécanicien, il vous sera remis un véhicule similaire.

**Seulement en cas de panne**, le loueur s'engage à remplacer immédiatement le véhicule par un autre présentant au moins les mêmes capacités. Si le loueur ne dispose pas de véhicule dans cette catégorie au moins, il fera appel à une société de location et supportera seul la facture.

### Assurances

Le contrat est accompagné d'une **assurance** dite tout risque, couplée à une **assistance (24H/24 et 7J/7)**. En cas de déclaration d'assurance, le locataire devra s'acquitter du montant de la franchise correspondant à la nature du sinistre (accident responsable, vol, vandalisme, accident sans tiers, bris de glace...) figurant dans les conditions particulières. Si la responsabilité du locataire est engagée, la franchise est due. En revanche, si le locataire est totalement irresponsable alors la franchise vous sera intégralement restituée et ce dès remboursement obtenu du tiers responsable.

Lors d'une **location moyenne ou longue durée**, le locataire peut souscrire un **contrat hors assurance**. Dans ce cas, le locataire s'engage à assurer le véhicule ainsi que les personnes transportées. Les garanties minimum sont : Les dommages causés à autrui, les dommages tout accident, la garantie du conducteur, le bris de glaces, les catastrophes naturelles et technologiques, l'incendie, le vol, le vandalisme, la tempête et la grêle, la protection juridique et l'assistance.

### Réservation - Annulation

Toute demande de devis entraîne une pré-réservation devenant définitive seulement après validation par écrit (mail ou fax) de celui-ci.

Pour toute location courte durée, vous pouvez annuler sans pénalité une réservation 96H avant la mise à disposition du véhicule à l'exception de celle faite pour les périodes de vacances scolaires. Passé ce délai, vous vous engagez à régler un cinquième du montant du devis quelque soient les motifs de votre annulation.

### Loi applicable - Juridiction

Le présent contrat est soumis à la **loi française**. En cas de litige entre les deux parties, seul le **Tribunal de Commerce de Grenoble** est considéré compétent.

Je soussigné(e), .....reconnait avoir pris connaissance des clauses du contrat, m'engage à les respecter sans conditions, ni réserves. Pour faire valoir ce que de droit.

**Le locataire:**

**Le loueur:**